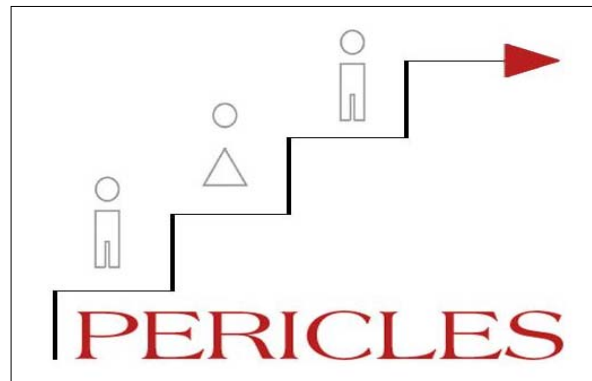


RENOVER LA LAÏCITE... POUR MIEUX LA DEFENDRE !



La laïcité est une des valeurs auxquelles les Français montrent un attachement particulier. Pourtant, deux ans après la loi sur le port des signes religieux à l'école, un après le centenaire de la loi de 1905, la conception française de la laïcité a récemment fait l'objet de nouveaux débats, notamment à l'initiative du Ministre de l'Intérieur N.Sarkozy, qui a chargé la Commission Machelon de mener une réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics. Dans cet entretien, Maître Jean-Michel Quillardet, désigné Grand Maître du Grand Orient de France en 2005, contribue au débat public et formule des propositions pour défendre et promouvoir une laïcité ouverte, fidèle à la tradition républicaine.

ENTRETIEN AVEC...



Jean-Michel QUILLARDET

Grand Maître du Grand Orient de France

Conférence Périclès : Quel est la place du Grand Orient de France dans la vie de la cité ? Plus particulièrement, quel sera son rôle dans le débat public de 2007 ?

JM Quillardet : En règle générale, l'engagement maçonnique est personnel. Il a pour objet l'élévation personnelle, le perfectionnement intellectuel, il s'agit d'un engagement pour sa propre formation. Mais il s'agit également d'une action citoyenne puisque les francs-maçons défendent des valeurs communes importantes, au premier rang desquelles figurent les droits de l'homme, la république, la laïcité. Hormis cet attachement au corpus républicain, la franc-maçonnerie repose sur la liberté de conscience et le refus de toute affirmation dogmatique.

Ainsi, l'engagement des francs-maçons s'exerce dans le cadre des principes exprimés à l'article premier de la constitution du Grand Orient de France : «la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience». Évidemment, cette action n'est pas liée aux périodes électorales.

Pour ce qui concerne les élections présidentielles de 2007, nous ne soutiendrons aucun candidat en particulier, mais nous appellerons si nécessaire à faire barrage à un candidat qui n'adhère pas au corpus républicain. En revanche, nous recevrons vraisemblablement les principaux candidats de manière à pouvoir entendre, en loge, leurs propositions et leur soumettre nos questions. Dans la même perspective, nous adresserons aux candidats un questionnaire sur les grands principes républicains, et en particulier sur la défense de la laïcité et de la loi de 1905.

Donnez votre avis :
contact@conference-pericles.org

et retrouvez les Entretiens de la Rénovations sur
www.conference-pericles.org

CP : La loi de 1905 a fait l'objet, ces derniers mois, de contestations récurrentes : faut-il la réformer ?

JMQ : A l'occasion du centenaire de la loi, en 2005, nous avons mis en place la Commission de défense de la loi de 1905. Cette initiative vient en réponse à des tentatives répétées de porter atteinte au principe de séparation de l'Etat et de la religion. Il existe une tendance

croissante au subventionnement des cultes par l'Etat et les collectivités territoriales, voire à l'instauration d'un statut concordataire avec les communes. Ce phénomène est tout à fait perceptible dans les propositions du rapport de la commission Machelon.

De plus, les évolutions historiques qui se sont produites depuis 1905, par exemple le développement de l'Islam en France, servent de plus en plus souvent de prétextes pour justifier l'intervention de l'Etat dans les affaires religieuses, du subventionnement à la formation des personnels religieux.

Le Grand Orient de France considère, au contraire, que la loi de 1905 constitue le socle juridique de la laïcité moderne, qui est une condition essentielle du vivre ensemble. Il ne s'agit pas de refuser le fait religieux, mais de garantir à chaque citoyen le droit de croire et celui de ne pas croire. Dans cet esprit, le Grand Orient de France rendra prochainement public un rapport par lequel il réaffirme deux principes fondamentaux : d'abord, nous sommes totalement opposés au subventionnement des cultes, ensuite nous estimons que la loi de 1905 peut être appliquée sur l'ensemble du territoire national.

Les 3 propositions de Jean-Michel Ouillardet

- 1. Appliquer pleinement la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire national**
- 2. Créer une journée ou une fête de la laïcité pour célébrer le vivre ensemble**
- 3. Améliorer le pluralisme d'expression des courants de pensée au sein du service public audiovisuel**

* * *

CP : La laïcité connaît-elle aujourd'hui de réelles contestations ?

JMQ : En effet, elles sont de plusieurs ordres. D'abord, on peut redouter la tentative de faire reconnaître certains cultes par l'Etat, comme les églises évangéliques qui connaissent un développement rapide. C'est d'ailleurs un des enjeux du rapport Machelon.

Ensuite, les atteintes à la laïcité peuvent prendre la forme de restrictions à la liberté d'expression. D'aucuns semblent vouloir rétablir un véritable délit de blasphème. De plus en plus fréquemment, les dignitaires religieux instrumentalisent certains événements, comme la polémique des « caricatures de Mahomet », pour ériger la religion en démarche supérieure aux autres modes de connaissance. Il faut réaffirmer que toutes les conceptions philosophiques du monde et de la vie peuvent être critiquées, même injustement. Si la critique exercée est considérée comme diffamatoire ou délictueuse, elle peut être contestée devant les tribunaux. Nous, francs-maçons, sommes tout à fait sensibles à cette question puisque, malgré les diffamations récurrentes dont nous faisons l'objet, notre attachement à la liberté d'expression nous incite à ne saisir les tribunaux qu'avec parcimonie.

Enfin, certains responsables politiques méconnaissent ou contestent parfois la séparation de l'Etat et des cultes. C'est le cas du Ministre de l'Intérieur lorsqu'il prône l'assouplissement de la loi de 1905, mais aussi du Maire de Paris lorsqu'il inaugure une place dédiée à Jean-Paul II dans la capitale.

Néanmoins, globalement, la conception traditionnelle de la laïcité est admise par une large majorité des Français -environ 80 % dans les derniers sondages. Et dans une grande partie de l'Europe, même si le langage diffère, il existe un consensus sur l'incompétence de l'Etat

en matière religieuse, et un esprit commun de tolérance : il existe partout des partisans de la laïcité.

CP : La laïcité peut-elle être envisagée comme une alternative au communautarisme ?

JMQ : Je le pense. Le communautarisme correspond à une autre conception de l'Homme et de la société. Certes, il existe des communautés d'origine, mais il n'y a aucune raison d'accorder des droits particuliers en raison de l'appartenance à ces communautés. Le communautarisme est aujourd'hui une réponse erronée à la question des banlieues, pour tenter de préserver la paix sociale dans les quartiers sensibles. Il a d'ailleurs échoué dans les pays dans lesquels il a été mis en œuvre, comme au Royaume-Uni par exemple.

A l'inverse, la laïcité dépasse la question religieuse. La neutralité de l'Etat implique la suppression de toutes les formes de discriminations pour garantir le vivre ensemble.

Les 3 propositions de la Conférence Périclès

1. Créer un Haut Conseil de la Laïcité, chargé d'établir annuellement un état des lieux de la laïcité en France et de coordonner l'action des services publics, notamment en cas de litige.
2. Réaffirmer l'équidistance entre l'Etat et les religions, en refusant toute interférence entre affaires publiques et culturelles, en matière de financement ou de formation des personnels religieux notamment.
3. Garantir à chaque citoyen la liberté absolue de conscience et de culte, et protéger le droit de ne pas croire.

Les propos recueillis ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Conférence Périclès.